

# CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉLUS DU COMITÉ DU CHER

## LA FONCTION D'ÉLU ET SES ROLES

- Nous représentons la **FFBB** et sommes **garant de sa politique sur le département du Cher** : celle-ci nous communique certaines directives que nous devons suivre à la lettre ou harmoniser en fonction de notre territoire, même si nous n'en sommes pas convaincus ni d'accord,
- Nous avons tous été élus par **les clubs** donc sommes à **leur service**,
- Nous avons été élus alors que le nombre de candidats étaient supérieurs au nombre de places disponibles : **l'engagement** de chacun(e) se doit donc d'être **sans faille**,
- Notre fonction appelle à **des prises de décisions**, pas toujours faciles, mais que nous devons prendre sans faire de consultations incessantes, ni écouter tout le monde ou seulement le dernier qui a parlé. L'attentisme, l'immobilisme, l'inertie ou le « tout le monde a raison » ne font pas avancer,
- Nous ne sommes pas là pour représenter notre club, ni pour le défendre : **nous représentons le basket départemental** et c'est bien pour celui-ci que nous devons œuvrer,
- En cas de vote, les élus du ou des clubs concerné(s) doivent obligatoirement s'abstenir,
- Attention à la minorité active : ce sont toujours les 2-3 mécontents qui vont exprimer leur désaccord...pendant que la majorité de satisfaits restera silencieuse.

## LA FONCTION D'ÉLU ET LES FINANCES

- Pas d'engagement de dépense sans l'accord du Président/Trésorier/Secrétaire Général,
- Pas d'engagement de dépense sans devis comparatifs,
- Privilégier la déduction fiscale au remboursement de frais,
- Privilégier le covoiturage lors des déplacements



## LA FONCTION D'ÉLU ET LA COMMUNICATION

- Etre réactif vers l'extérieur : réponse « obligatoire » dans les 48 heures est l'idéal. Si temps d'attente nécessaire (consultation, enquête, etc...) : « message bien reçu, le Comité étudie votre demande et reviendra vers vous dès que possible »,
- Etre réactif entre nous en tenant les délais prévus,
- Privilégier les envois depuis la boîte électronique du Comité, donc passage par Véronique, plutôt que celles personnelles,
- Lorsque vous avez une idée nouvelle, une décision à prendre ou un questionnement, faites-en part aux autres membres ou collaborateurs (salariés) avant de répondre et/ou diffuser aux clubs : jouez-là collective en collaborant,
- Eviter les réponses hâtives qui génèrent une cascade de courriels inutiles et nocifs,
- Limiter l'usage des réseaux sociaux pour communiquer : en tant qu'élu, votre action engage aussi celle du Comité,
- Privilégier le contact téléphonique ou même un rendez-vous en face à face aux courriels, encore plus en cas de litige ou désaccord.

## ÉVOCATION ET SIGNALEMENT

- Si un élu est témoin d'un fait antisportif et contraire aux lois du sport sur les terrains (geste déplacé ou violent, injures, insultes, etc...) mais également autour (attitude d'un dirigeant ou entraîneur, comportement des spectateurs, etc...), **il a la possibilité et se doit d'intervenir**, puis si besoin, d'alerter les instances basket concernées (Comité Départemental du Cher, Ligue du Centre Val-de-Loire, FFBB) en désignant le(s) fautif(s).

